

|   |
|---|
| <p><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION<br/>DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF<br/>en date du 16 juillet 2020</b></p> |
|---|

**Convocation en date du 7 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le seize juillet à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

**Etaient présents :** Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA

**Absents représentés :**

Mr Eric PANDREAU donne pouvoir à Mr Pierre-Marie CHEVAL  
Mr Daniel BLANC donne pouvoir à Mme Lucie DUGUA  
Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mme Stéphanie BAJU  
Mr Olivier BERAUD donne pouvoir à Mr Patrick HENRIOT

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 23 juin 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**I – FINANCES COMMUNE ET ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

**a – Budget de la Commune / Budget primitif 2020**

Après les explications apportées par Mr CHAMPELEY concernant les propositions d'orientations budgétaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

|          | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 1 011 600.00 € | 1 742 400.00 € |
| RECETTES | 1 011 600.00 € | 1 742 400.00 € |

**b – Budget assainissement / Budget primitif 2020**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement comme suit :

|          | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| DEPENSES | 199 600.00 €   | 405 700.00 €   |
| RECETTES | 199 600.00 €   | 405 700.00 €   |

## II – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 :

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le vote des subventions 2020 suivantes :

| ASSOCIATIONS                              | MONTANT |
|---|---------|
| ADMR                                      | 400     |
| Aviron Pétribocien                        | 700     |
| Subvention exceptionnelle                 | 2000    |
| Club de l'Amitié                          | 300     |
| CNP Club Nautique de la Platière          | 450     |
| Fitness Loisirs                           | 300     |
| Flashdance                                | 2250    |
| J.A.D.                                    | 750     |
| La Nautique                               | 600     |
| Riveraine Sports                          | 2250    |
| Saint Hubert                              | 350     |
| Sou des Ecoles                            | 3300    |
| St Pierre Chante                          | 500     |
| Foot Mont Pilat                           | 400     |
| Subvention exceptionnelle                 | 400     |
| Association sportive St Jean              | 110     |
| Association. sportive collège Gaston Baty | 110     |
| Groupement de défense contre la grêle     | 300     |
| Ecole de musique Gambadon Maclas          | 50      |
| Pilat tonic de Maclas                     | 200     |
| Association Don Sang Pélussin             | 100     |
| Hand Ball Pilat                           | 100     |

### **III – LOYERS COMMERCIAUX**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que durant la période de confinement due à la covid 19, la commune n'a pas appliqué les loyers commerciaux d'avril et mai 2020 pour l'ostéopathe et d'avril 2020 pour VIVAL.

Afin d'apporter un soutien à ces commerces impactés financièrement par la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer l'exonération de ces loyers.

Le Conseil Municipal, unanime, décide l'exonération des loyers commerciaux pour les mois d'avril et mai 2020 à l'ostéopathe et l'exonération du loyer commercial d'avril 2020 au VIVAL.

### **IV – PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet suite au départ en retraite d'un agent en 2019.

Suite aux propositions d'avancement de grade :

- La création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- la création de 3 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (2 postes à temps complet et 1 poste à temps non complet, 23h75)
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les créations de postes comme énumérées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### **V – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU / MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'une mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint Pierre de Boeuf soit ouverte du lundi 5 octobre au 6 novembre 2020 et précise que la publication d'un avis sera diffusé dans un journal et affiché en Mairie 8 jours avant la mise à disposition, mentionnant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et l'heure où le public pourra consulter le dossier et effectuer ses observations.

Le dossier du projet de modification simplifiée N°1 du PLU et l'exposé de ses motifs (consultables sur le site internet de la Mairie : [www.saintpierredeboeuf.com](http://www.saintpierredeboeuf.com)) seront mis à dispositions du public à la Mairie, du lundi au vendredi, aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve les modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée N°1 du PLU de Saint Pierre de Boeuf et autorise la publication de l'avis mentionnant les modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée N°1 du PLU de Saint Pierre de Boeuf.

## **VI – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : MODIFICATION DELIBERATION DU 9 JUIN 2020**

M. le Maire rappelle que, dans sa délibération n° 09-06-2020-1, le Conseil Municipal a voté les délégations du conseil municipal consenties au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Maire propose, au vu des observations du contrôle de légalité, de remplacer l'article 17 de la délibération n° 09-06-2020-1 du 9 juin 2020 qui stipule «De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions» par l'article 17 ci-dessous :

17) De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions

- Le Conseil Municipal, unanime, décide d'approuver la modification de l'article 17 de la délibération n°09-06-2020-1, ce qui fixe comme suit les délégations consenties au maire par le conseil municipal et précise que les autres dispositions demeurent inchangées.

## **VII – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOIRE HABITAT :**

Le Conseil Municipal, unanime, désigne Monsieur Patrick HENRIOT, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire, comme représentant du conseil municipal au sein de la commission d'attribution de Loire Habitat.

## **VIII – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint Pierre de Bœuf.

## **IX – POLE CULTUREL ET ASSOCIATIF : AMENAGEMENT DE LA CUISINE**

Monsieur Pierre-Marie CHEVAL rappelle au conseil municipal qu'une petite consultation a été lancée pour l'aménagement de la cuisine au pôle culturel et associatif: 2 armoires frigo, cuisinière avec four électrique, lave-vaisselle, planges, plan de travail,.. et l'avise que 3 devis ont été reçus.

Après les explications complémentaires apportées, Mr Pierre-Marie CHEVAL propose d'attribuer l'aménagement de la cuisine au pôle culturel et associatif à l'entreprise Martinon pour un montant de 16 800.27 € HT.

Le conseil municipal, unanime, décide d'attribuer à l'aménagement de la cuisine au pôle culturel et associatif à l'entreprise MARTINON pour un montant de 16 800.27 € HT. -

## **X – AFFAIRES DIVERSES**

- Mme Véronique MOUSSY explique au conseil municipal que suite à la crise de la Covid-19, l'agenda 2021 sera sans annonceur et présente le devis de l'imprimerie JP Martin d'un montant de 2 700.00 € TTC pour la production de 900 agendas 2021.

Le Conseil municipal, par 5 voix pour, 4 abstentions et 10 voix contre, décide de ne pas accepter l'offre de l'imprimerie de JP Martin.

- Mr Christian CHAMPELEY propose au conseil municipal un devis de la société AIGA, prestataire du logiciel des services périscolaires et restaurant scolaire, pour la mise en place d'un module d'exportation des écritures comptables du logiciel NOE vers celui de la comptabilité JVS pour un coût de 529.00 € HT. Il précise que cette migration a été conseillée par le percepteur de Saint Chamond.

Le conseil municipal, unanime, approuve le devis de la société AIGA pour un montant de 529.00 € HT.

- Monsieur Christian CHAMPELEY propose au conseil municipal l'achat du logiciel « CMAGIC » permettant une connaissance fiable du bâti communal pour un coût de 900 €/an.

Le conseil municipal, unanime, décide de l'achat du logiciel « CMAGIC » d'un montant de 900 € pour 2020.

- Monsieur Patrick HENRIOT informe le conseil municipal du comité syndical du Siel le 27 juillet pour l'élection du bureau.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05**

| Numéro de délibérations de la séance | Intitulé  |
|--------------------------------------|---|
| N°16-07-2020-1                       | Vote du budget primitif année 2020 : budget commune   |
| N°16-07-2020-2                       | Vote du budget primitif année 2020 : budget assainissement  |
| N°16-07-2020-3                       | Subventions aux associations 2020   |
| N°16-07-2020-4                       | Exonération loyers commerciaux  |
| N°16-07-2020-5                       | Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (35h) et création d'un poste d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (35h)         |
| N°16-07-2020-6                       | Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (35h) et création d'un poste d'adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (35h) |
| N°16-07-2020-7                       | Modification du tableau des effectifs : suppression de 3 postes d'adjoint technique territorial et création de 3 postes d'adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe                             |
| N°16-07-2020-8                       | Modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint Pierre de Bœuf   |
| N°16-07-2020-9                       | Délégations de fonctions du conseil municipal au Maire – Annule et remplace délibération n°09-06-2020-1 du 9 juin 2020  |
| N°16-07-2020-10                      | Désignation du représentant du conseil municipal au sein de la commission d'attribution de Loire Habitat  |
| N°16-07-2020-11                      | Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019   |
| N°16-07-2020-12                      | Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (35h) et création d'un poste d'adjoint technique territorial (35h)                               |
| N°16-07-2020-13                      | Aménagement de la cuisine au pôle culturel et associatif – impasse du tunnel  |

La secrétaire de Séance  
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire  
Serge RAULT

